



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 06 DECEMBRE 2016

En communication

Pascal BAUDE

Patrick AUBIN

Pascal BOUCHET

Michel DEMOUGE

Jean-Claude HEBRAS

Max JOURNO

Bernard MALFONDET

Charles SCOTTO

Christian ZAKARIAN

Muriel EYL

Gisèle LE TUHAUT

Sylvie LE VIGOUROUX

Marianne MAZEL

Annie MOREAU

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

11 h 00

Fin de séance

11 h 25

La journée du 03/04 décembre est validée avec 2 pénalités sportives appliquées pour joueuses non inscrites dans la convention et l'enregistrement d'un forfait général pour l'équipe du CAP'78 HB en championnat de France -18F/P5.

En ce qui concerne les anomalies du week-end, si elles sont assez peu nombreuses et peu différentes de celles des journées précédentes (pas de secrétaire mis à disposition par le club visiteur et conventions pas à jour), la commission s'interroge sur deux problèmes récurrents qui nécessitent une amélioration des services à apporter aux clubs :

1/ La mise à jour des conventions fait apparaître régulièrement un oubli de transmission à la commission Statuts et Règlements entraînant une non-validation des modifications proposées et des pénalités pour le club concerné. Cette étape devrait pouvoir être améliorée pour limiter les oublis de transmission.

2/ Les mutations actuellement en cours ne peuvent pas être finalisées dans Gest'Hand ce qui nécessite un suivi parallèle de ces situations pour valider les résultats des rencontres concernées. Certains clubs font le choix, dans la crainte d'une sanction, de ne pas aligner le joueur lors de la rencontre.

Après étude des dossiers de candidatures pour l'organisation des barrages et finalités moins de 18 ans, la Commission a délibéré le 30 novembre dernier et, ont été retenus :

✓ **BARRAGES MASCULINS** (samedi 03 juin 2017)

. N3 accession N2 : HAND ST MAMET CERE et RANCE (15)

✓ **BARRAGES FEMININS** (samedi 17 juin 2017)

. N2 accession N1 : HAND SEDAN ARDENNES (08)

. N3 accession N2 : PAU NOUSTY SPORTS (64)

.../...



✓ **MOINS DE 18 ANS MASCULINS** (samedi 03 et dimanche 04 juin 2017)

- . Championnats de France «Elite» et «Excellence» : CS VESULIEN HAUTE SAONE (70)
- . Championnats de France «Challenge Falcony» et Challenge de France «Honneur» : HB GUILHERAND GRANGES (07)

✓ **MOINS DE 18 ANS FEMININS** (samedi 03 et dimanche 04 juin 2017)

- . Championnats de France «Elite» et «Excellence» : HARNES HBC (62)
- . Championnat de France «Challenge Garçonnet» et Challenge de France «Honneur» : PL AVRANCHES (50).

Les choix se sont portés en priorité sur différents critères, à savoir :

- ne pas avoir organisé de finales ou barrages sur les deux dernières années
- ne pas avoir d'équipe susceptible d'être concernée par la compétition
- une seule organisation par club et par ligue
- posséder une salle d'échauffement
- accès facile aux salles.

La COC se félicite d'avoir reçu plus d'une quarantaine de dossiers de candidatures et se réjouit de l'intérêt porté par les clubs à ces compétitions et les en remercie considérablement.

Fait à Gentilly, le 08 décembre 2016

Pascal BAUDE
Président de la COC/FFHB

**Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.*



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 03/04 DECEMBRE 2016
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME)	<ul style="list-style-type: none"> - MONTELIMAR/CRUAS HANDBALL N1M/P4 - HANDBALL HERSIN COUPIGNY N3M/P4 - PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL N3F/P1 - AUNIS LA ROCHELLE PERIGNY N3F/P2 - VAL DE BOUTONNE HBC N3F/P2 - ENTENTE EST LYONNAIS -18M/P13
<u>LICENCE</u> Licence(s) manquante(s) (licence non validée le jour de la rencontre)	
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - ENTENTE AS AUXOIS/HBC SEMUR EN AUXOIS N3F/P6 - PAYS DE LESNEVEN HB -18F/P4
<u>FORFAIT GENERAL</u>	- CAP'78 HB -18F/P5

* Sous réserve des procédures en cours